

**PROCEDURE DE SAISIE/CONTROLE DES LICENCES, D'ANNONCE DES RESULTATS
ET D'ENVOI DE LA FEUILLE DE MATCH**
(ART. 90 ET 93 DU REGLEMENT SVRV)

Saisie/contrôle des licences

L'ARB 1 compare la feuille de match avec la liste d'engagement dans VolleyManager (VM) à l'issue du match. Il saisit le marqueur dans le 1^{er} onglet, contrôle/complète les 2 autres onglets comprenant le(s) coach(s) et les joueurs de l'équipe recevant et de l'équipe visiteuse.

Les personnes manquantes doivent être ajoutées à la liste d'engagement en cliquant sur *+ajouter/personne non trouvée* au bas de la liste de la fenêtre. Les personnes ne figurant pas sur la feuille de match doivent être supprimées de la liste d'engagement.

A l'issue de la saisie et du contrôle, il faut clôturer définitivement chacun des onglets et s'assurer que le cadenas affiché pour chaque onglet est bien verrouillé.

Résultat

L'ARB 1 saisit le résultat dans VolleyManager dès la fin de la rencontre. Il saisit les informations requises dans leur intégralité.

Feuille de match

L'ARB 1 envoie la photo lisible de l'intégralité de la feuille de match originale par e-mail à **fm@svrv.ch** ou par Whatsapp au **079 943 59 60** le jour du match.

L'ARB 1 conserve la feuille de match originale jusqu'à la validation du résultat dans le système. Sur requête, il peut être amené à l'envoyer au secrétariat dans un délai de 2 jours ouvrables.

Délai

L'ARB 1 procède à la comparaison (feuille de match vs liste d'engagement), à la saisie des éventuelles modifications et du résultat, ainsi qu'à l'envoi de la photo de la feuille de match dans les 24h après l'heure de début du match spécifiée dans VolleyManager.

Sanction – Envoi feuille de match & saisies, contrôles et annonce des résultats

L'annexe 11 du règlement SVRV prévoit des amendes en cas de :

- envoi tardif de la feuille de match
- absence de saisie dans VM
- saisie incomplète récurrente dans VM

En cas d'amende, la facture est adressée à l'ARB 1.